

## **Républicanisme, libéralisme et communautarisme\***

Maurizio Viroli\*\*

(Princeton University – Università della Svizzera Italiana)

*Traduit de l'italien par Amélie Pinset\*\*\**

Grâce aux récents travaux de Philip Pettit et Quentin Skinner, le républicanisme se veut être non seulement une noble tradition du passé, mais aussi une nouvelle utopie retrouvée de la liberté politique. Toutefois, pour conférer de la force à l'ambition d'être un projet intellectuel et politique important pour les démocraties constitutionnelles, le républicanisme doit clarifier sa position personnelle dans les débats qui le confrontent aux autres tendances de la pensée politique contemporaine, en premier lieu avec le libéralisme. Le défi intellectuel que les théoriciens néo-républicains ont lancé au libéralisme est un défi inédit. Au cours de sa longue histoire, le libéralisme a été critiqué au nom de la justice sociale ; au nom de la hiérarchie sociale et de la tradition ; au nom d'idéaux de perfection et de renouveau moral; au nom d'idéaux communautaires ou au nom d'une plus vaste participation au pouvoir souverain. Jamais, ou rarement, au nom de la liberté, c'est-à-dire au nom de son principe fondamental, excepté lorsqu'il a été attaqué au nom de la liberté « réelle » ou « substantielle » par opposition à la liberté formelle.

---

\* Cet essai a été publié dans le premier numéro de la nouvelle série de la revue *Filosofia e Questioni Pubbliche*. Il est également accessible en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.caffeeuropa.it/attualita/71luiss-viroli.html>.

\*\* Maurizio Viroli est professeur de théorie politique à l'université de Princeton et directeur de l'Institut d'Études Méditerranéennes à l'université de la Suisse italienne de Lugano. Il est reconnu pour ses travaux sur le républicanisme et sa lutte contre le berlusconisme. Il a notamment publié : *Repubblicanesimo* (1999), trad. fr. *Républicanisme* (2011), *Per amore della patria* (2001), *Dialogo intorno alla repubblica* (avec Norberto Bobbio, 2003), trad. fr. *Dialogue autour de la république* (2006), *L'Italia dei doveri* (2008), *La libertà dei servi* (2010).

\*\*\* Amélie Pinset est titulaire d'une licence de philosophie obtenue à l'université de Paris 1. Elle est actuellement inscrite en master de science politique à l'université de Paris 8 et prépare un mémoire sur l'histoire de l'humanisme civique et du républicanisme.

Le libéralisme s'est révélé remarquable pour défendre les individus contre les interférences de l'État ou des autres individus ; nettement moins pour répondre aux exigences de liberté des hommes et des femmes qui doivent soit baisser les yeux soit rester très vigilants pour scruter les humeurs du pouvoir qui peut à tout moment, sans impunité, les contraindre à faire tout ce que, lui, veut, donc à être à son service. Quand les libéraux se sont mis à se préoccuper de la lutte contre la domination, ils n'ont pas pu faire appel au concept de liberté comme absence d'interférence, manifestement inapte pour cet objectif, et ils ont dû prendre en considération d'autres idéaux, comme la justice, ou l'égalité (d'où la diversité de jolis croisements : le « Justice et Liberté » ; « libéral-socialisme » ; « libéralisme social »).

Du point de vue historique, le rapport entre républicanisme et libéralisme est un rapport de dérivation et d'innovation. Le libéralisme est une doctrine dérivée du républicanisme en ce sens qu'il a tiré du républicanisme plusieurs de ses principes fondamentaux, au premier plan celui de la défense de l'état limité contre l'État absolu. S'il est vrai, comme l'écrit Bobbio, que tous les auteurs à qui l'on attribue la conception libérale de l'État insistent sur la nécessité que le pouvoir suprême soit limité, il est tout aussi vrai que la même exigence est affirmée avec autant d'énergie par les théoriciens politiques républicains que ce soit pour le gouvernement monarchique, comme pour les républiques. Machiavel, pour prendre un exemple connu, qualifie le « pouvoir absolu » de « tyrannie » et explique ailleurs qu'« un prince qui peut faire ce qu'il veut est un fou ; un peuple qui peut faire ce qu'il veut n'est pas sage »<sup>1</sup>.

Le libéralisme est une théorie politique individualiste qui pose la protection de la vie, de la liberté et de la propriété des individus comme fin principale de la communauté politique. Les libéraux vantent à juste titre ce principe par opposition aux doctrines communautariennes qui posent l'affirmation d'une certaine conception du bien moral comme fin de la communauté politique, aux doctrines théocratiques qui considèrent que la fin de la communauté politique se situe dans une perspective eschatologique, enfin aux doctrines organicistes, qui trouvent la finalité de l'État dans le bien de la société en général, ou du groupe, ou de la nation. Mais que la fin principale de la communauté politique soit la défense de la vie, de la liberté et de la propriété des individus, les républicains l'avaient déjà dit. Cicéron dans son *De Officiis* désigne la garantie de la propriété comme le motif qui a poussé les hommes à abandonner la condition de la liberté naturelle et à instituer des communautés politiques ; quand Machiavel explique en quoi consiste l'« intérêt commun de la vie républicaine »<sup>2</sup>, il ne fait mention d'aucune fin collective et souligne que l'intérêt commun que les citoyens tirent de la « vie républicaine » consiste dans le « pouvoir de la

---

<sup>1</sup> Nicolas Machiavel, *Discorsi sopra la prima Deca di Tito-Livio*, I, 58.

<sup>2</sup> *Ibid.*, I, 16.

libre jouissance de ses biens sans inquiétude, de n'avoir à craindre ni pour l'honneur des femmes, ni pour celui des enfants, ni pour le sien »<sup>3</sup>.

Les libéraux ont raison de s'affirmer quand ils proclament, cette fois contre les doctrines conservatrices de l'harmonie sociale et contre l'utopie marxiste de la société pleinement pacifique et pacifiée, l'insolubilité et la fécondité du conflit social. Mais cette perle de la sagesse politique, on la doit à Machiavel, qui la propose avec une force innovante dans les *Discours sur la première décade de Tite-Live*, où il explique que les conflits sociaux entre la Plèbe et le Sénat de la Rome républicaine « furent la cause première de la liberté de Rome »<sup>4</sup>. Qui admire, après tout à juste titre, Mill pour sa critique du conformisme et pour ses éloges de la diversité, devrait à plus forte raison admirer les pages dans lesquelles Machiavel fait l'éloge de la variété du monde et souligne que chacun doit vivre selon son propre mode et non à la manière des autres.

Il est vrai qu'il y a eu des écrivains politiques républicains qui ont théorisé la république comme une Nouvelle Jérusalem dans laquelle doit régner la morale et la vertu, et d'autres qui ont soutenu la nécessité de la censure et de la religion civile, mais le républicanisme classique qui précède la naissance de la pensée politique libérale ne se préoccupait pas de pareilles fantaisies de perfectionnement moral et spirituel.

Un discours différent va s'établir pour le principe de la séparation des pouvoirs. Même si la réflexion des théoriciens libéraux est allée, sur ce thème, beaucoup plus loin que les maîtres du républicanisme classique, il est aussi vrai, comme je l'ai montré à propos des républiques, que le principe de la séparation des pouvoirs, entendu comme distinction des fonctions de la souveraineté, était déjà bien présent dans les écrits des théoriciens républicains. En revanche, ce qui est propre au libéralisme classique, c'est la doctrine des droits naturels (ou innés, ou inaliénables). Bien que cette doctrine ait exercé un rôle fondamental pour la défense des libertés individuelles et pour l'émancipation des peuples et des groupes, elle souffre d'une évidente faiblesse théorique que les mêmes théoriciens libéraux ont mis en lumière. Les droits sont en fait tels seulement si l'usage ou les lois les reconnaissent, et ils sont ainsi toujours historiques et non naturels, et s'ils ne sont pas historiques et ne sont pas reconnus par les lois, ce sont des aspirations morales, importantes si l'on veut, mais rien de plus que des aspirations morales.

La doctrine contractualiste, qui présente les normes fondamentales qui doivent régler les institutions politiques, sur lesquelles les individus sont parvenus à un consensus dans des conditions déterminées (idéales) de choix, elle aussi, est propre au libéralisme classique et au libéralisme contemporain. Les diverses doctrines contractualistes ne prétendent pas avoir une valeur explicative (c'est-à-dire expliquer comment se sont formés les États), mais

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, I, 16.

<sup>4</sup> Nicolas Machiavel, *op. cit.*, I, 4.

seulement normative, c'est-à-dire qu'elles prétendent illustrer les raisons pour lesquelles il est mieux de vivre dans un État que sans État et pourquoi un type d'État est meilleur qu'un autre. Même si il y a eu des théoriciens politiques républicains contractualistes (on pense à Rousseau), la doctrine contractualiste n'appartient pas au républicanisme classique. Ils préféreraient développer leurs arguments normatifs en se référant à l'histoire, en comparant le passé au présent ou en comparant les institutions d'un pays à celles d'un autre. De cette manière, ils n'avaient pas besoin de se fatiguer à passer du modèle idéal à la réalité politique et sociale, et ils donnaient à leurs argumentations la force persuasive qui est celle de l'exemple et de la narration.

Bien que ce soit une thèse entièrement à vérifier et préciser, on peut donc soutenir que du point de vue historique, le libéralisme est redevable, dans ses confrontations, du républicanisme classique de principes plus valables que ceux de sa doctrine, bien qu'il doive seulement à lui-même des principes qui, à l'épreuve du temps, se sont révélés moins solides. Et il doit surtout s'auto-reprocher, ou reprocher à quelques-uns de ses maîtres, l'erreur d'avoir délaissé la conception républicaine de la liberté politique et d'avoir de cette façon affaibli, comme je l'observais quelques lignes au-dessus, sa capacité à réunir les exigences de la liberté comme absence de dépendance qui, plus que toute autre, est conforme à l'idéal de la liberté civile.

Du point de vue théorique, le libéralisme peut être considéré comme un républicanisme appauvri, ou incohérent, mais non comme une théorie alternative au républicanisme. Si nous acceptons la thèse de Skinner qui soutient que les républicains, à la différence des libéraux, « insistent sur l'idée que vivre dans une condition de dépendance est pour soi une cause et une forme de contrainte »<sup>5</sup>, il nous faut conclure que le républicanisme est un libéralisme plus radical et cohérent que le libéralisme classique. Alors que les libéraux retiennent que « la force ou la menace coercitive de celle-ci constitue l'unique forme de contrainte qui interfère avec la liberté individuelle »<sup>6</sup>, les républicains veulent réduire le plus possible la contrainte qui pèse sur les individus et ils sont, pour cette raison, disposés à lutter également contre les formes de contrainte qui proviennent de la dépendance.

Si nous acceptons la thèse de Pettit selon laquelle le républicanisme considère la domination et non les contraintes comme l'ennemi principal de la liberté, on peut soutenir que le libéral considère les lois (dont les lois non arbitraires qui visent à réduire la dépendance de quelques citoyens soumis par la volonté arbitraire d'autres citoyens) comme une restriction de la liberté, tandis que le républicain considère ces mêmes lois comme le plus sûr rempart de protection de la liberté, et il est, par conséquent, bien disposé à

---

<sup>5</sup> Quentin Skinner, *Liberty before Liberalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, chap. II.

<sup>6</sup> *Ibid.*

supporter même de sévères interférences pour réduire le poids du pouvoir arbitraire et de la domination sur lui-même et sur les autres.

Cette interprétation rend toutefois le républicanisme incompatible avec le libérisme<sup>7</sup>, mais pas avec le libéralisme. Beaucoup de libéraux sont d'accord avec le projet républicain d'étendre la liberté au-delà de ses frontières présentes. Les républicains voudraient voir une majorité de femmes et d'hommes partager la culture de la citoyenneté ; considérer l'égalité démocratique comme belle et digne ; ne pas être disposés à être au service d'autres individus et traiter les autres avec respect ; être prêts à accomplir les devoirs civiques et à pratiquer la solidarité. Étendre les frontières de la liberté signifie avoir davantage de femmes et d'hommes qui ne doivent pas dépendre du jugement arbitraire d'autres personnes pour entreprendre une carrière dans le secteur public ou privé ; cela signifie qu'il y a toujours moins de citoyens qui se sentent sans défense face à l'autorité publique et à la bureaucratie ; toujours moins de citoyens réduits au silence et à la passivité en raison que leur groupe social, culturel, ou ethnique soit considéré comme inférieur, et leur histoire comme sans valeur ; toujours moins de citoyens discriminés ou traités avec arrogance ou suffisance sur leur lieu de travail ou qui sont relégués, ou autorelégués à l'enfermement dans la vie domestique. Pour quelle raison les libéraux devraient s'opposer à ce projet de liberté ? Si les libéraux furent disposés à intégrer dans leur langage et leurs politiques l'idéal de la liberté comme absence de domination, ils confèreraient avec certitude une vigueur nouvelle au message politique du libéralisme au cours du siècle prochain.

Quentin Skinner a relevé dans le langage des droits une différence théorique importante entre le républicanisme classique et le libéralisme. Il est vrai que les républicains classiques, Machiavel le premier, ne parlent pas de droits, et encore moins de droits innés ou naturels de l'homme. Mais hormis le fait qu'il y ait des théoriciens libéraux influents qui n'acceptent pas l'idée de droits innés ou naturels, je crois qu'il est important de souligner que l'idée moderne des droits est parfaitement cohérente avec l'idéal républicain de la liberté politique, et avec l'idéal républicain de la vie civile. L'idée, et surtout la pratique, des droits enseignent aux citoyens un mode de vie qui refuse tant la servitude que l'arrogance, comme l'a expliqué Tocqueville dans un passé riche d'échos républicains classiques.

« Après l'idée générale de la vertu, je n'en sais pas de plus belle que celle des droits, ou plutôt ces deux idées se confondent. L'idée des droits n'est autre chose que l'idée de la vertu introduite dans le monde politique. C'est avec l'idée des droits que les hommes ont défini ce

---

<sup>7</sup> *Ndt* : Le libérisme est la traduction du terme italien *liberismo*, qui a été inventé pour désigner le néolibéralisme économique, qui défend le marché du laissez-faire et rejette *a priori* toute intervention étatique dans le domaine économique, pour le distinguer clairement du *liberalismo*, qui désigne le libéralisme politique, qui, lui, peut avoir recours à des interventions étatiques pour réglementer les lois du marché.

qu'étaient la licence et la tyrannie. Éclairé par elle, chacun a pu se montrer indépendant sans arrogance et soumis sans bassesse. L'homme qui obéit à la violence se plie et s'abaisse ; mais quand il se soumet au droit de commander qu'il reconnaît à son semblable, il s'élève en quelque sorte au-dessus de celui même qui lui commande. Il n'est pas de grands hommes sans vertu ; sans respect des droits il n'y a pas de grand peuple : on peut presque dire qu'il n'y a pas de société ; car qu'est-ce qu'une réunion d'êtres rationnels et intelligents dont la force est le seul lien ? »<sup>8</sup>.

En dépit des importantes convergences qui existent entre le libéralisme et le républicanisme, j'estime que l'idéal républicain de la liberté est pour les démocraties contemporaines plus utile que l'idéal de la liberté comme absence d'interférence. L'idéal républicain permet en effet d'identifier comme manque de liberté la dépendance de la volonté arbitraire d'un ou plusieurs individus et surtout entend mettre en évidence le lien entre liberté et vertu civile de manière plus persuasive que l'idéal libéral de la liberté.

Une personne qui partage l'idéal de la liberté comme absence d'interférence, pourrait accepter d'accomplir quelques devoirs civiques — donner de l'argent aux institutions de bienfaisance, soutenir des programmes de solidarité sociale, participer à des associations de la société civile — ou parce qu'il estime que sa contribution a une valeur morale, ou parce qu'il pense que son acte sert à préserver la communauté décente et tranquille, ou parce qu'il croit, comme l'expliquait Benjamin Constant, que l'engagement pour le bien public (c'est-à-dire le patriotisme, pour employer le terme de Constant) sert à défendre la liberté individuelle des abus des gouvernants et des citoyens arrogants.

Il serait toutefois difficile de convaincre la même personne d'accepter d'être entravé par les lois à donner de l'argent ou de son temps personnel pour des œuvres relatives à l'intérêt commun, là où elle verrait dans la loi qui la contraint à servir le bien public une limitation de sa liberté. La liberté libérale n'est pas seulement une absence d'interférence, mais également une « *dispense de dévouement* », comme l'écrit Hobbes dans le *Léviathan*. Les citoyens qui acceptent l'idéal républicain de la liberté ne voient pas dans les actes de dévouement pour le bien commun que la loi impose une violation de la liberté car ils identifient le manque de liberté seulement à la domination, non à l'interférence. À la différence du libéral, qui considère la participation publique comme une restriction de la liberté, les républicains considèrent cette participation comme le complément authentique de la liberté. Ils savent, pour revenir encore une fois à Hobbes, que les citoyens de Lucques doivent bien plus servir le bien public que les sujets du sultan de Constantinople. Malgré cela, ils se sentiraient bien plus libres à Lucques qu'à Constantinople.

---

<sup>8</sup> Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, I, 2, 6.

Quoiqu'importantes soient les différences entre républicanisme et libéralisme, les différences qui séparent le républicanisme des différentes philosophies communautariennes sont bien davantage marquées, ces dernières proposant de raviver la vertu civile des citoyens au moyen d'un renforcement de l'unité morale et culturelle de nos sociétés démocratiques. Et pourtant, pour des raisons sur lesquelles il n'est pas le moment ici d'enquêter, la conviction que le républicanisme est une forme de communautarisme est largement diffusée dans la théorie politique internationale. Jürgen Habermas, pour citer un exemple significatif, estime que le républicanisme est une tradition intellectuelle dérivée d'Aristote qui se base sur le principe de la citoyenneté comme appartenance à une communauté ethnoculturelle qui s'auto-gouverne. Le républicanisme, d'après lui, est une doctrine qui considère les citoyens comme partie de la communauté qu'ils peuvent développer pour exprimer leur identité et leur excellence morale seulement à l'intérieur d'une tradition et d'une culture partagée qui comportent une conception commune du bien moral.

Hormis le fait que l'interprétation du républicanisme comme une forme d'aristotélisme politique soit une erreur historique, pour les théoriciens républicains être citoyen ne signifie pas tant appartenir à une communauté ethnoculturelle qui s'auto-gouverne, mais signifie surtout exercer les droits civils et politiques qui dérivent de l'appartenance à une république, ou *civitas*, c'est-à-dire à une communauté politique avant qu'elle soit culturelle ou ethnique, qui a pour finalité de permettre aux individus de vivre ensemble justement et librement sous le gouvernement de la loi. Pour les républicains le bien commun le plus important est la justice, car seule dans une cité juste les individus ne sont pas contraints à servir la volonté d'autres hommes et peuvent vivre ainsi libres. Le fondement de la république est donc cette même idée d'un droit égal ou de justice que les philosophes communautariens voudraient enrichir d'une conception partagée du bien moral.

Pour les écrivains politiques républicains, la république n'est pas une réalité politique abstraite, mais un bien que nos parents et les parents de nos parents ont contribué à construire et conserver et qu'il est de notre devoir de conserver, si nous voulons que nos enfants vivent libres. Certes chaque cité, nous dirions de nos jours chaque communauté nationale, est particulière, a sa propre histoire et ses caractères qui la différencie des autres cités, mais pour être une véritable république elle doit être fondée sur la justice. Une république qui se fonde sur la justice et sur le gouvernement des lois peut répondre aux exigences d'amitié, de solidarité et d'appartenance que les communautariens soulèvent. Mais si nous construisons notre cité sur une conception particulière du bien, sur une culture particulière, nous n'aurons pas une cité juste, une cité de tous, mais la cité de quelques-uns pour quelques-uns.

Une autre erreur qui doit être relevée à propos des interprétations contemporaines du républicanisme, c'est l'idée que le républicanisme considère la participation au gouvernement comme valeur et fin première de la république. Comme je l'ai déjà observé, les républicains classiques considéraient la participation des citoyens à la vie de la république importante soit pour la préservation de la liberté soit pour l'éducation civile des citoyens, et par conséquent encourageaient chacun d'entre eux à des manières de vie raisonnable. Ils ne considéraient pourtant pas la participation comme la valeur ou la fin principale de la république, mais davantage comme un moyen de protéger la liberté et de sélectionner les meilleurs citoyens et de confier à ces derniers des charges de responsabilité. Avoir de bons dirigeants est plus important que la participation des citoyens à toutes les décisions. C'est pourquoi ce qui compte le plus est que celui qui gouverne et qui délibère désire servir le bien commun, dans le sens que j'ai montré.

L'égalité républicaine ne comprend pas seulement l'égalité des droits civils et politiques, mais affirme l'exigence de garantir à tous les citoyens les conditions sociales, économiques et culturelles qui permettent à chacun de vivre sa vie avec la dignité et le respect de soi qui sont propres à la vie civile. Les maîtres du républicanisme moderne nous ont laissé deux considérations particulièrement précieuses sur le thème de l'égalité sociale. La première, formulée par Machiavel, est que la pauvreté ne doit se traduire ni dans l'exclusion des honneurs publics, ni dans la perte de l'estime de soi. La seconde, que nous devons à Rousseau, est que dans une république digne de ce nom personne ne doit être si pauvre qu'il doive être contraint de se vendre, c'est-à-dire de vendre sa dignité et sa soumission aux citoyens riches et puissants, et devenir ainsi un esclave ou un client.

Ces deux principes sont les présupposés fondamentaux de l'égalité républicaine de notre temps. Le premier impose à la république d'empêcher que la pauvreté ferme aux nez des citoyens pauvres les portes de carrières publiques ou privées, de l'instruction et de la communication : elle doit l'empêcher pour des raisons de justice, car on ne peut tolérer que de nombreux citoyens soient contraints à l'expérience humiliante de l'exclusion et car elle veut que ce soient vraiment les meilleurs, et non les riches et les privilégiés, qui se démarquent dans la compétition pour les honneurs et la distinction, et ce justement parce qu'elle veut, et qu'elle a besoin, que ce soient vraiment les meilleurs qui remportent la compétition, or cela exige que cette dernière soit loyale.

Le second principe, rousseauiste, impose à la république l'exigence de garantir à tous le droit au travail et les droits sociaux qui empêchent aux individus de tomber trop bas, lorsque la fortune s'acharne sur eux. D'un point de vue républicain, les droits sociaux ne peuvent cependant pas être confondus avec l'assistanat qui crée des clients à vie de l'État, homologue des privilèges et n'encourage pas les individus à s'en sortir de manière autonome. Ils ne doivent pas non plus être confondus avec la charité publique (ou pire



encore privée) qui fait de l'assistance un acte de bonne volonté de l'État. La charité publique (et privée), pour autant qu'elle soit louable, est incompatible avec la vie civile parce qu'elle offense la dignité de qui la reçoit. Être malade, ou âgé, n'est pas une faute ; et la république, même si beaucoup ne le savent pas, n'est pas une « société par actions », mais une forme du vivre ensemble qui a pour fin la dignité des citoyens. C'est pour cette raison que la république a le devoir de garantir l'assistance non par acte de compassion mais par reconnaissance d'un droit qui dérive de l'essence même des citoyens. Elle doit donc assumer l'honneur d'assister ses citoyens sans faire peser l'aide qu'elle offre et sans confier aux initiatives privées l'honneur qui est le sien.